

On this page:

[Qu'est-ce que le RNAI ?](#)

[Comment le RNAI peut-il nous aider, mon enfant et moi ?](#)

[Mon enfant peut-il bénéficier du RNAI ?](#)

[Comment bénéficier du RNAI ?](#)

[Et ensuite ?](#)

[Glossaire](#)

Mode d'accès au RNAI Parcours auditif pour les 0 à 6 ans

Qu'est-ce que le RNAI ?

Le Régime National d'Assurance-Invalidité (RNAI) est une nouvelle structure d'assistance aux Australiens atteints d'une invalidité, ainsi qu'à leurs familles et aidants.

Le RNAI peut apporter du financement, des informations et du soutien aux personnes atteintes d'une invalidité afin qu'elles puissent réaliser leurs objectifs. Ceux-ci peuvent être variés : avoir plus d'indépendance, participer dans la communauté, trouver un emploi ou encore améliorer leur bien-être. C'est comme un régime d'assurance qui intervient assez tôt dans la vie des personnes handicapées afin qu'elles améliorent leurs perspectives d'avenir. Il propose également aux dites personnes, leurs familles et leurs aidants des informations et des recommandations sur les services d'assistance existants dans la communauté.

Comment le RNAI peut-il nous aider, mon enfant et moi ?

Les premières années de votre enfant sont très importantes car elles déterminent son apprentissage et son développement ultérieurs. Un soutien précoce vous aidera à lui donner les meilleures chances de réaliser son potentiel.

L'ANAI a travaillé avec des chercheurs et des spécialistes australiens reconnus de l'intervention auprès de la petite enfance afin de développer le programme d'Intervention Précoce de la Petite Enfance (IPPE) dans le cadre du RNAI. Il a été conçu pour déterminer le type et le niveau d'intervention précoce dont votre enfant a besoin pour se réaliser pleinement. Cette intervention, dès les premières années, est indispensable pour favoriser le plein

épanouissement de votre enfant.

Mon enfant peut-il bénéficier du RNAI ?

Votre enfant peut bénéficier du RNAI s'il ou elle :

- est âgé(e) entre 0 et 6 ans ;
- est de nationalité australienne ou détient un visa permanent ou un visa de catégorie spéciale protégée
- a obtenu des résultats auditifs attestant d'une neuropathie auditive ou d'une perte auditive égale ou supérieure à 25 décibels dans l'une ou l'autre oreille sur des fréquences 2 ou voisines, susceptible d'être permanente ou de longue durée ;
- sa perte auditive nécessite l'utilisation d'un appareil auditif.

Comment bénéficier du RNAI ?

Australian Hearing peut vous aider à soumettre votre demande lors de votre premier rendez-vous. Vous pouvez aussi le faire vous-même à votre convenance, en appelant le 1800 800 110 ou en vous rendant dans un bureau du RNAI. À vous de choisir. Toutefois, le financement du RNAI permettra à votre enfant de bénéficier d'une intervention précoce plus rapide.

Et ensuite ?

Avec votre autorisation, Australian Hearing transmettra les preuves de la perte auditive de votre enfant à l'ANAI et vous recevrez, dans les quelques jours qui suivent, la confirmation écrite de la prise en charge de votre enfant.

Une fois pris en charge, votre enfant devient un participant RNAI et un planificateur RNAI spécialisé vous contactera dans les quinze jours pour vous aider à développer un premier plan RNAI pour votre enfant. Ce plan apporte un niveau de financement raisonnable et nécessaire aux interventions précoces et une fois approuvé, vous pouvez utiliser ce financement immédiatement auprès des prestataires de votre choix.

Lors de votre premier rendez-vous, Australian Hearing vous donnera des informations sur le partenaire d'intervention précoce auprès de la petite enfance (IPPE) du RNAI dans votre région. Celui-ci sera votre point de contact permanent une fois que vous bénéficierez d'un plan RNAI. Contactez-le si vous avez des questions sur votre plan RNAI ou pour toute autre information. Votre partenaire IPPE prendra contact avec vous dans les quatre semaines suivant l'approbation de votre plan pour s'assurer que tout se passe bien.

Glossaire

Intervention Précoce auprès de la Petite Enfance (IPPE)

Offrir une assistance dès la petite enfance pour atténuer les effets de l'invalidité et améliorer les capacités fonctionnelles de l'enfant.

Partenaire d'Intervention Précoce auprès de la Petite Enfance (IPPE)

Les organisations locales travaillant en partenariat avec l'ANAI pour aider les participants, leurs familles et aidants à utiliser le RNAI et les autres services d'assistance dans la communauté locale .

Prestataire d'intervention précoce

Un prestataire qui propose des interventions précoces spécialisées et probantes pour aider les participants à remplir les objectifs de leur plan RNAI. Les participants peuvent choisir leur prestataire et en changer à tout moment, une option connue sous le nom de « choix et contrôle ».

ANAI

Agence nationale d'assurance-invalidité. L'organisation gouvernementale du Commonwealth chargée de l'administration du RNAI.

RNAI - Régime national d'assurance-invalidité. Une nouvelle structure pour assistance aux Australiens atteints d'une invalidité, ainsi qu'à leurs familles et leurs aidants.

Mode d'accès au RNAI - L'expérience d'une personne atteinte d'invalidité avec le RNAI, depuis sa prise en charge à l'utilisation de son plan.

This page current as of
9 September 2020